

réflexion et brunâtre par réfraction, enfin un dépôt floconneux blanc ou laiteux par le chlore.

Les taches rougeâtres et les petits caillots aperçus sur la blouse dont nous venons de parler avaient donc été produits par du sang.

N. 13. *Habit noir.* — Cet habit que Rodolphe prétend avoir appartenu à Jobert, était en drap noir un peu usé, à collet de velours noir. Il ne présente rien de remarquable sur la poitrine, le dos et les doublures des manches, des poches, etc. On aperçut seulement sur les basques quelques trainées rougeâtres dont l'origine pouvait être suspecte.

Néanmoins en les détachant du corps de l'habit et les faisant immerger dans l'eau, ce liquide, après vingt-quatre heures, ne nous a présenté aucun caractère assez distinct qui permette de regarder ces traces rougeâtres comme produites par du sang.

N. 14. *Souliers neufs.* — Ces souliers non étiquetés, et qui avaient été reconnus par Rodolphe, étaient de la même forme et de la même grandeur que ceux de Gilbert examinés précédemment. Ils étaient en bon état. Une boue sèche, épaisse et jaunâtre recouvrait la semelle, mais on ne distinguait sur le cuir aucune tache rouge, suspecte. Seulement à la partie externe du pied droit près de la semelle, nous avons reconnu un petit fragment rougeâtre qui fut isolé et placé dans un petit nouet de linge au milieu de l'eau distillée; toutefois, après douze à quinze heures, la liqueur ne renfermait rien qu'on pût attribuer à du sang.

N. 15. *Pantalon de coton à bandes, ou raies bleues.* — Ce pantalon reconnu par Rodolphe, était presque neuf, mais rempli, près des pieds, d'une boue épaisse, jaunâtre et grisâtre qui semblait provenir d'un mélange, dont il était impossible d'effectuer la séparation réelle. Les genoux ne présentaient que quelques taches de boue légère, paraissant faites par éclaboussures.

On a reconnu dans la doublure interne du gousset droit des traces rougeâtres suspectes. Elles ont été isolées et traitées par le mode décrit déjà, mais nous n'avons obtenu aucun résultat décisif indiquant la présence du sang.

Sur le genou gauche nous aperçûmes aussi une autre tache légèrement rougeâtre; elle fut enlevée et essayée aussi, mais la couleur grise fournie par l'étoffe du pantalon a masqué les résultats, et nous ne saurions nous prononcer sur sa matière.

N. 16. *Casquette de casimir noir à visière de cuir.* — Cette casquette, presque neuve, de forme arrondie et dont la partie supérieure était formée de côtes, avait une doublure de soie noire. Le drap et la doublure ne laissaient apercevoir aucune tache douteuse; seulement, sur la visière, à la partie inférieure non vernissée surtout, nous avons reconnu deux empreintes rougeâtres qui paraissaient avoir été produites par le contact d'un corps (d'un ou de plusieurs doigts peut-être) salis de sang. Après avoir gratté l'une de ces empreintes suspectes, la poudre ou les râclures furent renfermées dans un nouet de linge et traitées par l'eau distillée; la liqueur n'a pas tardé à se colorer et à fournir par les épreuves chimiques toutes les réactions du sang.

N. 17. *Couteau.* — Au n° 8 bis, nous avons déjà parlé du couteau reconnu par Gilbert pour lui avoir

appartenu, et placé sous scellé avec plusieurs autres effets. Ce couteau ne présentait aucune tache de sang.

L'autre couteau avait été saisi sur le nommé Rodolphe; voici les caractères qu'il nous a fournis.

*Couteau de Rodolphe.* — Ce couteau-poignard portait l'étiquette suivante: *Quartier du Palais-de-Justice, procès-verbal du 25 septembre 1857; un couteau-poignard saisi sur le nommé Rodolphe, prévenu d'assassinat et de vol. Signé Rodolphe; signé, le commissaire de police, Jennesson.*

D'après la déposition de M. Sanson, coutelier, rue de l'École-de-Médecine, appelé pour démontrer le susdit couteau, après avoir prêté serment à M. le juge d'instruction, il résulte que ce couteau a servi de briquet avant que le dos n'ait été usé ou émoulu à la meule, et il paraîtrait que ce travail n'aurait pas été fait par un ouvrier du métier; la lame était contre-coudée au talon et nullement droite. M. Sanson pense que cette déformation pourrait avoir eu pour cause un refoulement opéré par un choc donné, le couteau étant ouvert et debout.

La lame ne présente aucun nom de coutelier, et on y a cherché vainement l'existence de taches produites ou paraissant produites par du sang. Le couteau fut alors démonté avec soin, et entre les deux platines contre les deux cachets, on a remarqué des taches d'une couleur rouge brun et d'un rouge rosé, présentant dans quelques parties des écailles luisantes; ces écailles se sont détachées par la percussion. D'autres taches se firent remarquer, en outre, soit contre la partie interne du ressort, soit sur la platine gauche, à peu de distance de la crosse et au tiers du deuxième et troisième clou. Une portion des matières formant ces taches, fut détachée à l'aide de la lame du couteau, en présence de M. le substitut du procureur du roi, de M. le juge d'instruction et des deux inculpés, puis mise en contact avec l'eau distillée. Ce menstrue ne tarda pas, dans le tube où s'opérait le contact, à se colorer en rouge brun, et la liqueur détachée, chauffée dans cet état, donna tous les caractères que présente le sang par la coagulation, l'action de la potasse pure, le chlore, etc.

Les taches reconnues sur les deux platines, à l'intérieur du couteau, étaient bien produites par du sang.

N. 18. *Pistolet et ficelle qui l'entourait.* — Ce pistolet de poche à percussion était chargé à balle (nous l'avons laissé dans cet état). Il offrait à la surface du canon et sur la batterie des taches rougeâtres brunes qui ont été grattées. La poudre enfermée dans un petit nouet de linge plongé dans l'eau ne fournit aucune trace de sang, c'était de la rouille, comme l'acide hydrochlorique, l'ammoniaque et le ferro-cyanate de potasse, l'ont fait reconnaître.

Au pistolet était jointe une petite ficelle câblée (dite fouet) de 12 à 15 pouces de longueur; elle était tachée dans une étendue de 4 pouces environ, d'une couleur rosée plus ou moins intense. Cette partie ainsi tachée fut plongée dans un peu d'eau pure, et bientôt le liquide fournit toutes les réactions du sang. La ficelle examinée, remise avec le pistolet, présentait donc une tache de sang.

N° 18 bis. Outre les effets reconnus par Rodolphe, il existait dans le grand sac de toile un paquet

lié par un fil rouge scellé de deux cachets en cire rouge, mais sans étiquette. Ce paquet contenait, 1° une blouse bleue qui enveloppait le tout; 2° un grand morceau d'étoffe bleue claire en coton croisé, et paraissant provenir d'un grand rideau de lit; 3° un ciseau en fer; 4° un habit noir décrit ci-dessus sous le n° 15, et une casquette de drap noir à visière de cuir décrite sous le n° 16.

La blouse offrait des taches de graisse et de malpropreté, et au bas cinq taches brunes dont la forme était arrondie. Isolées avec soin et placées dans l'eau, elles n'ont cédé au liquide rien qu'on pût rapporter à du sang.

Le morceau d'étoffe bleue en coton croisé ne laissa reconnaître aucune tache suspecte.

Le ciseau de fer était couvert dans plusieurs points de taches rougeâtres brunes; quoique leur aspect les annonçât formées par de la rouille, nous les avons grattées, et la poudre, introduite dans un petit nouet, fut plongée dans l'eau pure; après vingt-quatre heures le liquide ne contenait aucune trace de sang, et la poudre, traitée par l'acide hydrochlorique pur, l'ammoniaque, le ferro-cyanate de potasse, fut reconnue pour de la rouille (peroxide de fer).

N° 18 ter. *Effets de Jobert.* — Ces effets étaient liés ensemble par une ficelle à laquelle était fixée l'étiquette suivante, scellée du cachet de M. le juge d'instruction:

*Procès-verbal du 22 septembre 1857. — Assasinat.* — Une casquette de drap vert garnie à l'entour de peau de renard, des bretelles élastiques, couleur lie de vin, une paire de jarretières élastiques, un gilet en laine imprimé sur fond gris, une blouse bleue en toile de coton, un pantalon de coton couleur foncée à raies noires, un gilet de tricot gris, comme ceux que portent les garçons bouchers, une chemise de calicot, un foulard de coton, des bas de coton bleu, des souliers. Tous effets ayant appartenu à l'individu trouvé assassiné, et qui a été retiré de la petite rivière d'Yblon, et dont la représentation et le dépôt ont été faits à M. Dieudonné, juge d'instruction, qui a opéré la saisie par le procès-verbal sus-énoncé, et le paquet était composé:

1° d'une blouse bleue, 2° d'une casquette de drap garnie de fourrure et à visière en cuir, 3° d'une paire de gros souliers, 4° d'un mouchoir de poche à fond jaune et à raies bleues ou rouges, 5° d'une paire de bas de coton bleu, 6° d'une paire de jarretières élastiques, 7° d'une paire de bretelles, 8° d'un pantalon de coton grisâtre foncé à bandes noires, 9° d'une cravate façon foulard, 10° d'une chemise, 11° d'un gilet d'étoffe de laine grise à dessins bariolés, 12° enfin d'une veste de laine grise tricotée, doublée en futaine grise.

Bien que le corps de Jobert eût séjourné huit à dix heures dans l'eau, les vêtements présentaient encore pour la plupart des taches que l'analyse fit reconnaître pour du sang.

Ainsi, nous en avons reconnu:

- 1° A la broderie du col de la blouse;
- 2° Au collet du gilet;
- 3° Sur la chemise en plusieurs points;
- 4° Sur le mouchoir;

5° Sur la cravate à façon de foulard.

Nous n'en avons pas trouvé sur les souliers, lavés complètement par leur séjour dans l'eau, ni sur la veste en laine, ainsi que sur le pantalon, dont les goussets en peau offraient deux taches brunes où l'essai chimique n'annonça pas de sang; les bretelles, les bas, les jarretières, la casquette ne fournirent également rien.

*Blouse de Jobert.* — Outre les taches de sang reconnues sur le col de ce vêtement, il était en plusieurs points sali par de la boue et par une poudre blanche, qui fut enlevée, placée dans un verre de montre et traitée par l'acide hydrochlorique. Cette poudre contenait un peu de carbonate calcaire et du sulfate de chaux, car la liqueur acide évaporée avec soin, fournit pour résidu, des aiguilles soyeuses, précipitant par la baryte comme les sulfates, et par l'oxalate d'ammoniaque comme les sels de chaux. Nous avons inutilement cherché, dans les localités environnant le lieu où le crime a été commis, si quelque mur ou quelque carrière à plâtre pouvait motiver la présence de ce plâtre sur la blouse de Jobert, le corps, habillé, étant resté dans l'eau assez longtemps, il est plus probable de penser que les taches blanches, reconnues sur la blouse, y ont été faites, après la mort, sans doute, dans le transport du cadavre du pont Yblon au Bourget, ou par le frottement contre quelque mur ou plancher d'habitation.

N° 19. *Examen comparatif de la boue détachée des vêtements de Gilbert, Rodolphe et Jobert avec la boue prise au lieu dit le pont d'Yblon.* — Il nous restait encore, pour répondre à toutes les questions posées dans l'ordonnance de monsieur le juge d'instruction, à analyser la boue détachée des vêtements des nommés Gilbert, Rodolphe et Jobert pour la comparer avec la boue prise au pont Yblon et soumise également à l'analyse.

A cet effet, le lundi 25 octobre, nous nous sommes transportés au Bourget, chez M. Bourg, maire de cette commune, qui était alors absent; nous avons fait demander le brigadier de gendarmerie, qui, étant en tournée, s'est trouvé remplacé par un des gendarmes de la brigade, le sieur Trouillard. Celui-ci nous a conduits au pont Yblon, à plus d'une demi-lieue au delà du Bourget, sur la grande route de Flandre. Arrivés dans cet endroit, nous avons trouvé près d'un petit pont, sur la route elle-même, et sur le côté droit, presque au bord de cette route, un espace un peu plus bas qu'elle, planté de divers arbres. On nous a de suite fait voir la place où l'assassinat avait dû être commis, car, au rapport du gendarme, cette place avait pendant plusieurs jours été couverte d'une mare de sang; de cette mare, on avait été dirigé par une trainée de sang sur le gazon à trente ou quarante pas plus loin jusqu'à la rive gauche (suivant son cours) de la petite rivière d'Yblon, et, au quatrième arbre, on nous a montré le lieu où le corps avait été jeté dans l'eau. A cet endroit, la berge était assez élevée à pic, et la rivière avait près de cinq pieds de profondeur. C'est presque en face, sur l'autre rive, que le cadavre a été retiré. En suivant le cours du ruisseau, à quelques pas plus bas, et dans une descente qui paraît servir d'abreuvoir, on arrive au bord de l'eau,

qui est alors peu profonde et laisse voir pour fond une vase sablonneuse grise ou noirâtre. Nous avons projeté sur nos vêtements une certaine quantité de cette boue; en séchant elle a formé sur eux des éclaboussures d'un blanc jaunâtre, ayant le plus grand rapport physique avec les éclaboussures remarquées sur les blouses de Rodolphe et de Gilbert, ainsi que sur la casquette en toile cirée n° 7. C'est dans cet endroit, en entrant dans la rivière, que les inculpés auraient pu s'éclabousser, et non au lieu où le corps a été projeté, car l'eau est trop profonde pour que la vase ait été projetée en même temps sur leurs vêtements.

Après avoir pris dans divers points de la boue, on l'a enfermée dans des bouteilles bien étiquetées, et nous l'avons rapportée dans le but de la soumettre à l'examen chimique. M. le maire étant de retour au Bourget, nous lui avons fait part de notre mission.

Comme il nous semblait peu probable que la boue des pantalons et des souliers des inculpés offrît une identité complète ainsi qu'avec celle qui se trouve près du pont d'Yblon, puisque, d'une part, les vêtements pouvaient retenir de la boue d'une époque antérieure à celle du 19 septembre, et que de l'autre, pendant le trajet jusqu'à Paris, ils avaient nécessairement dû se charger de boue et de poussière, dans les divers points parcourus par eux; qu'en outre, la plupart des boues peuvent se ressembler, nous avons cru qu'il suffirait d'une analyse simple, toutefois

N° 1. Boue prise au pont d'Yblon (au bord de la rivière).	{ Résidu insoluble très-siliceux. . . . .	83,00
	{ Carbonates terreux ocracés. . . . .	17,00
N° 2. Boue prise au pont d'Yblon (du côté gauche de la route).	{ Résidu insoluble très-siliceux. . . . .	85,00
	{ Carbonates terreux ocracés. . . . .	15,00
N° 3. Boue détachée du pantalon de Gilbert. . . . .	{ Résidu insoluble assez siliceux. . . . .	81,00
	{ Carbonates terreux ocracés. . . . .	19,00
N° 4. Boue détachée des souliers de Gilbert. . . . .	{ Résidu insoluble. . . . .	78,5
	{ Carbonates terreux ocracés. . . . .	21,5
N° 5. Boue détachée du pantalon de Rodolphe. . . . .	{ Résidu insoluble. . . . .	72,00
	{ Carbonates terreux ocracés. . . . .	28,00
N° 6. Boue détachée du pantalon de Jobert. . . . .	{ Résidu insoluble. . . . .	80,00
	{ Carbonates terreux ocracés. . . . .	20,00
N° 7. Éclaboussures détachées des deux blouses (1).	{ Résidu insoluble très-siliceux. . . . .	79,5
	{ Carbonates terreux ocracés. . . . .	20,5

Bien que quelques-uns de ces résultats présentent de certains rapprochements, ils ne nous semblent pas suffisants pour que nous puissions nous permettre d'en tirer des inductions importantes pour la découverte de la vérité.

Nous ne saurions décider également si la boue des souliers des inculpés provient ou non des boulevards extérieurs de Paris; car pour faire l'essai comparatif, il eût été indispensable de connaître quelle partie de ces boulevards ils ont suivie en rentrant dans Paris; la nature du terrain des boulevards étant très-différente dans toute son étendue, et en

(1) On n'a pu en enlever qu'une très-petite quantité, et l'essai n'a pas été fait sur la même échelle que les autres terres; on a par le calcul rapporté les résultats pour 100.

comparative des boues et terres détachées, et nous nous sommes abstenus de donner à ces essais un développement plus complet, qui aurait nécessité plus d'un mois de travail. Voici le mode que nous avons adopté et suivi pour sept échantillons. Les boues ayant été recueillies, nous les avons séchées jusqu'à ce qu'elles ne perdissent plus rien en humidité, puis nous les avons réduites en poudre très-fine; on a versé alors sur un poids déterminé de chacune d'elles (10 grammes), une égale quantité d'acide hydrochlorique pur étendu de moitié d'eau distillée (50 grammes). La réaction s'est opérée avec effervescence; on a chauffé pendant dix minutes au bain de sable, et la liqueur étant acide, nous l'avons étendue de dix fois son poids d'eau pure; elle a été alors filtrée pour recueillir un dépôt insoluble grisâtre, dépôt qui, après lavage convenable, fut calciné et pesé. Ce produit renfermait la silice, l'alumine et la majeure partie des *oxides métalliques* qui accompagnent les terres. La liqueur filtrée, neutralisée avec soin et traitée par le carbonate de soude pur, fournit un dépôt de *carbonates terreux* mêlés d'une petite proportion d'*oxide de fer*. Evidemment, si les boues étaient identiques, les produits isolés devaient être en poids semblables ou ne différer qu'à peine entre eux.

Nous rapportons dans le tableau que voici, les essais établis par le calcul sur 100 de matière ou boue analysée.

outre les boues de Paris auraient pu s'y mêler et les modifier.

20°. Quant à répondre si l'humidité remarquée sur les vêtements de Gilbert et de Rodolphe a pu provenir d'une époque antérieure à celle du 19 septembre, ou bien si elle date de cette époque, nous ne pourrions le décider, n'ayant pas examiné les vêtements le jour de la saisie, le 24 septembre, mais seulement près de trois semaines après, lorsqu'ils étaient tout à fait secs.

21°. Enfin, nous ne pourrions élever que des présumptions sur la cause qui a fait déteindre l'étoffe du pantalon de Gilbert sur sa chemise. La blouse qu'il portait aurait pu le garantir en partie d'une très-forte pluie, et il nous semble plus probable de l'attribuer à une immersion dans l'eau jusqu'à la ceinture.

## CONCLUSIONS.

De ce qui précède nous pouvons conclure :

1° Que l'analyse chimique a fait reconnaître *des taches de sang sur la blouse bleue*, sur un *torchon*, un *habit bleu à boutons dorés*, reconnus pour appartenir à Gilbert;

2° Qu'il existe des taches de sang sur *la blouse bleue*, *la visière de cuir de la casquette en casimir noir*, et sur *les deux platines d'un couteau-poignard* ayant appartenu à Rodolphe;

3° Que plusieurs des effets de *Jobert* sont tachés de sang;

4° Que l'on a trouvé du sang sur un petit bout de fouet (ou ficelle câblée) joint au pistolet;

5° Que les boues détachées des pantalons, souliers,

blouses de Gilbert, Rodolphe et Jobert offrent peu d'identité entre elles, ainsi qu'avec celles prises au pont Yblon;

6° Enfin, que les taches noirâtres de la chemise de Gilbert proviennent de ce que l'étoffe du pantalon aurait déteint sur elle, et que cet effet nous paraît provenir moins d'une forte pluie que cet inculpé aurait reçue, que de ce qu'il serait entré jusqu'à la ceinture dans l'eau et aurait ainsi, comme le fait supposer la décoloration de l'étoffe, mouillé très-profondément son pantalon.

Paris, le 16 novembre 1857.

(Ibidem.)

## X. MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

## XI. GÉNÉRALITÉS. (PHILOSOPHIE MÉDICALE. HISTOIRE DE LA MÉDECINE, ETC.)

201. *Sur la nécessité d'étudier les cas rares pour le perfectionnement de la science de la nature humaine.* — Première leçon du Cours de physiologie; par M. LORDAT (1), de Montpellier.

Depuis plusieurs jours, je formais le dessein de vous faire voir, dans cette première séance, combien il vous importe de donner une attention sérieuse aux faits extraordinaires qui ont été observés de temps en temps chez les individus de l'espèce humaine; mais je me suis aperçu que, pour arriver à ce résultat, j'avais besoin d'un long appareil de preuves, dont l'exposition aurait surpassé de beaucoup le temps qui m'est accordé. Au lieu d'une *dissertation* en forme, je suis contraint de m'en tenir à une *exhortation*. Je serais heureux si les *motifs* détachés, que je jette dans votre esprit comme des jalons, pouvaient l'animer et germer eux-mêmes assez vigoureusement pour qu'ils s'unissent réciproquement et formassent un corps logique régulier.

Je puis tout espérer de la fertilité du terrain où je plante. Si un jour votre conviction est aussi complète que la mienne je ne pourrai me vanter que du choix du sujet et de quelques matériaux informes; tout le reste, vous le devrez à vos propres réflexions, dont mes paroles n'auront été que l'occasion.

Lorsqu'après la destruction de l'antique Université de Paris, le gouvernement républicain substitua l'*Ecole de santé* à la faculté de médecine, le directeur, outre ses fonctions administratives, se

(1) L'élévation des vues, la puissance de la dialectique et la grâce si parfaite du style, font de cet article un écrit aussi remarquable par le fond que par la forme.

(N. du R.)

trouva chargé d'expliquer la doctrine d'Hippocrate et l'*histoire des cas rares*, c'est-à-dire des phénomènes extraordinaires qui ont été observés, en divers temps, chez quelques individus humains, dans l'ordre anatomique et dans l'ordre physiologique.

Le premier titulaire fut un savant distingué, M. Thouret, ancien docteur-régent de la Faculté et membre de la Société royale de médecine. Comme on a des raisons pour penser qu'il n'avait été étranger ni à la division des matières, ni aux attributions des chaires, nous pouvons juger quelles étaient les parties de la science médicale pour lesquelles il avait de la prédilection, et quel était le cas qu'il en faisait (1).

Depuis cette époque il est survenu bien des changements, et dans les dispositions didactiques et dans le personnel: par exemple, on remarque que depuis longtemps on ne lit plus, dans le catalogue des chaires de la Faculté de médecine de Paris, l'enseignement des *cas rares*. Nous nous étonnons de la suppression de ce titre. Comment une partie médicale, confiée à l'un des hommes les plus éminents, est-elle tombée, ou dans l'oubli, ou dans l'indifférence, ou dans le discrédit?

(1) On m'a assuré que M. Thouret s'était dispensé de faire la seconde partie de son cours, et qu'il n'avait jamais fait une leçon sur les *cas rares*. On a pu regretter avec raison les faits que ce professeur éclairé, spirituel, érudit, était en état d'exposer à ses élèves; mais je doute qu'on ait dû regretter beaucoup la philosophie avec laquelle il les aurait appliqués aux diverses parties de la médecine. La logique qu'il a suivie dans son *Examen du magnétisme animal* est si fautive, si éloignée des règles de l'art d'interpréter la nature, qu'elle ne peut être d'aucun usage dans la science de la nature humaine.